



Hoymille, le 13/03/2020

Objet : Fermeture de l'IET et continuité pédagogique

Madame, Monsieur,

Vous le savez, l'Etat a décidé ce 16 Mars 2020 la fermeture des établissements scolaires. L'IET de Hoymille se soumet à cette obligation, afin de respecter les nécessités sanitaires du moment.

Pour autant, nos élèves ne seront pas privés de cours. Nous mettons en œuvre notre Plan de continuité pédagogique.

Plus que jamais, votre concours sera nécessaire pour que cette continuité pédagogique soit efficiente. Nous avons besoin de vous pour :

- Vérifier que les outils numériques nécessaires au suivi des cours de votre fils/fille soient opérationnels.
- Veiller à ce que votre fils/fille prenne conscience de la nécessité de suivre ces cours en ligne, et de faire les évaluations et travaux scolaires demandés tout au long de la durée de la fermeture administrative de l'IET. Les enseignants se concentreront sur les contenus pédagogiques et feront un travail conséquent pour adapter leurs cours.
- Veiller à maintenir, tant que faire se peut, un certain équilibre entre les temps avec et sans écrans. Les modalités d'organisation des cours à distance engendrent pour tous (enseignants, apprenants) un temps de présence devant les écrans plus conséquent qu'à l'accoutumée. Cela est incontournable.

Enfin, la mise à disposition des cours et des ressources en ligne n'implique pas une présence permanente des enseignants derrière leur outil numérique, quel qu'il soit. Nous incitons donc chacun à gérer ses connexions sur le temps de fonctionnement habituel de l'établissement et non en dehors de ces créneaux horaires.

Nous restons bien entendu à votre écoute en cette période particulière pour toute question d'ordre pédagogique ou technique.

Nous mettons tout en œuvre pour permettre cette continuité pédagogique. Nous savons pouvoir compter sur votre concours pour qu'elle soit pleinement utile à votre fils/fille.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de notre profond respect.

René VERSMISSE
Directeur